

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 FÉVRIER

LE NOUVEAU MINISTÈRE

MM.

LOUBET, président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

DE FREYCINET, ministre de la Guerre.

RIBOT, ministre des Affaires étrangères.

ROUVIER, ministre des Finances.

BOURGEOIS, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

DEVELLE, ministre de l'Agriculture.

JULES ROCHE, ministre du Commerce.

RICARD, ministre de la Justice et des Cultes.

VLETTE, ministre des Travaux publics.

G. CAVAINAC, ministre de la Marine.

La dépêche annonçant la constitution définitive du Ministère nous est arrivée samedi soir, à 9 heures.

Six anciens ministres sur dix conservent leurs portefeuilles.

Les nouveaux ministres sont : M. Loubet, président du Conseil et intérieur ; MM. Ricard, Vlette et Cavaignac.

Le Parlement ne rouvrant que jeudi, on est sûr qu'il ne sera pas renversé d'ici là.

Il est tout à fait piquant d'y voir reparaitre ceux-là mêmes dont la Chambre avait condamné la politique ondoyante et diverse, car enfin ce n'est pas au pauvre M. Fallières ni à l'infortuné M. Yves Guyot qu'on en voulait. On peut en conséquence supposer que la politique du nouveau Ministère ne différera pas beaucoup de celle de l'ancien. Il était donc bien inutile de faire la dépense d'une crise, bien qu'à vrai dire elle ait excité fort peu d'émotion.

INSTANTANÉS DU « FIGARO »

Parmi les membres du nouveau cabinet, deux seulement n'ont jamais eu de portefeuilles, MM. Godefroy Cavaignac et Ricard.

GODEFROY CAVAINAC

Grand, sec, maigre, voûté, l'air maladif, 39 ans. Député de Saint-Calais (Sarthe).

Petit-fils du conventionnel et fils du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif. Célèbre dès son jeune âge par son refus d'accepter un prix des mains du Prince Impérial.

Engagé volontaire en 1870 : décoré de la médaille militaire pour sa brillante conduite pendant la guerre. Ingénieur des ponts et chaussées, licencié en droit, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat. A été sous-secrétaire d'Etat à la guerre en 1885, cabinet Brisson.

M. RICARD

Doit être le plus heureux des hommes ! Attendait anxieusement le jour où il serait enfin ministre.

Très soigné, de grande taille, marche avec

solennité. Son âge ? Difficile à fixer : aussi bien 55 que 65 ans. Chauve avec une couronne de cheveux presque blancs et des favoris bien peignés. Très ferré sur les questions de casuistique religieuse, aussi quelques-uns de ses collègues l'appellent-ils parfois M^{re} l'archevêque de Rouen. Au fond, aimable homme, d'apparence douce et bienveillante. Représente à la Chambre le département de la Seine-Inférieure.

Le *Figaro* dit encore que M. Ricard est irrévérencieusement surnommé *la Belle Fatma* dans le monde parlementaire.

Les nouveaux ministres ont tenu, dès samedi soir, de six à sept heures, leur première réunion au domicile de M. Loubet.

Ils se sont ensuite réunis à neuf heures et demie du soir à l'Elysée et ont tenu une séance sous la présidence de M. Carnot.

Les ministres ont dû se réunir ce matin en conseil de cabinet pour s'entendre sur les termes de la déclaration dont la rédaction a été confiée à M. Loubet et pour trancher la question du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, qui est restée en suspens.

Demain mardi, il y aura conseil à l'Elysée pour soumettre la déclaration gouvernementale au chef de l'Etat.

Le Cabinet se présentera jeudi à la Chambre.

Le ministère est fort mal accueilli par la presse républicaine.

Dans le camp radical, la réception est même menaçante.

La Chambre s'est ajournée à jeudi après un orageux débat dont le contre-coup atteint le Président de la République. M. Déroulède n'a pu obtenir, en dépit de tous ses efforts contre le parti pris du président Floquet, l'ajournement à lundi.

M. de Baudry d'Asson a déposé, de son initiative personnelle, sans en avoir conféré avec aucun de ses collègues, une proposition de convocation des Chambres en congrès pour enlever au chef de l'Etat la nomination des ministres. La Chambre — comme jadis la Convention — serait investie de cette prérogative constitutionnelle.

M. de Maillé a demandé que la discussion de cette proposition fût soumise à un scrutin qui, naturellement, l'a renvoyée aux calendes grecques.

Le *Petit Manceau* revient en ces termes sur un incident que les journaux ont signalé :

M. CAVAINAC A BERLIN

M. Cavaignac se trouvait récemment à Berlin. Il a passé dans cette ville quelques semaines pour y rassembler des documents historiques.

La *Gazette de Cologne* a annoncé que le député de la Sarthe, présenté à l'empereur Guillaume, avait eu avec lui un long entretien.

Lorsque la nouvelle nous parvint, nous nous abstîmes de la publier. Nous la considérons comme absolument fautive. D'ailleurs, interviewé par un rédacteur du *Figaro*, M. Cava-

gnac démentit cette information qui était de nature à faire douter de son patriotisme.

Mais, le lendemain, il dut timidement avouer au même *Figaro* que s'il n'a pas eu d'entrevue avec l'empereur d'Allemagne « il lui a bien été présenté au bal de la Cour. »

On n'entre pas, ce nous semble, à un bal de la cour, avec la même facilité qu'on pénètre dans une guinguette de barrière !... Il faut ou accepter, ou solliciter une invitation. M. Godefroy Cavaignac, député français, a accepté — ou sollicité — une invitation à un bal de la cour d'Allemagne. Le fait est indéniable puisqu'il est avoué par M. Cavaignac lui-même.

« M. Cavaignac, dit la *Lanterne*, le fils du général, oubliant qu'il est doublement Français, et par le nom qu'il porte et par le mandat dont il est investi, est allé spontanément et sans que rien l'y forçât, présenter son humble hommage à celui qui, au mépris du droit des gens, détient l'Alsace-Lorraine, à celui en qui se personnifie la force primant le droit ; à celui qui, méditant de nouvelles extorsions, a ligué l'Europe contre la France et attend impatiemment l'occasion d'un nouvel égorgement.

» M. Cavaignac ne nous a pas dit s'il a fait vis-à-vis à Guillaume II dans le quadrille impérial. »

LES TROUBLES DE BERLIN

Les nouvelles de Berlin deviennent de jour en jour plus graves et plus inquiétantes.

Les troubles et les désordres provoqués par la misère, d'abord à Dantzig et puis à Brunswick, commencent à se généraliser. Ils ont atteint Berlin, cette capitale de l'Allemagne prussifiée et militarisée, et là ils ont changé de caractère.

C'est une émeute qui a éclaté dans la capitale prussienne et son caractère, malgré les mesures de précaution prises par le gouvernement, est on ne peut plus inquiétant pour l'empire.

Berlin, 28 février. — Hier soir, vers six heures, il y a eu sur le Haakescher-Markt une nouvelle collision entre la police et une foule nombreuse. Les agents ont été obligés de faire usage de leurs sabres. Un garde à cheval a été enlevé de sa selle et très maltraité avant que ses camarades aient pu le dégager.

Une femme qui conduisait un enfant dans une petite voiture a été renversée ainsi que son enfant et foulée aux pieds pendant une charge sur le pont du château.

Dans la soirée, les émeutiers se sont encore livrés à de nouveaux désordres sur plusieurs points.

Ils ont encore brisé des devantures de magasins dans la Brunnen-Strasse aux environs de la gare de Stettin. Seulement ils n'ont pas eu le temps de piller et dévaliser les boutiques.

Les agents de police à cheval sont intervenus au premier signal d'alarme et ont chargé les manifestants sans pitié. Il y a eu plus de blessés dans ces deux affaires que pendant les diverses échauffourées de la journée.

Il est impossible d'évaluer les dégâts qui,

d'après la loi du 11 mars 1850, seront payés par la ville de Berlin. On parle de centaines de mille marks.

Un agent de police a été entouré, hier soir, par la foule, il a failli être jeté dans le canal et a été très maltraité.

Les émeutiers ont dérobé vingt mille cigares et toutes les montres d'un bijoutier.

NOUVELLES MILITAIRES

LE VINGTIÈME CORPS

On prépare la composition de l'état-major général du vingtième corps d'armée, composé des troupes de la marine.

Le général Brière de l'Isle en aura le commandement en chef par rang d'ancienneté ; mais il sera prochainement atteint par la limite d'âge et c'est sans aucun doute le général de division d'infanterie de marine Bégin qui lui succédera.

Les quatre brigades du vingtième corps seront commandées par les généraux Duchemin, Godin, Coronna et Bourgey.

Il importe de remarquer que cette organisation ne peut faire préjuger du sort réservé au projet de loi relatif à l'armée coloniale, fortement combattu au Sénat par le général Billot.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Conférence de M. Pichelin, de Nantes

LES SYNDICATS

Dès le début de la séance, M. Pichelin explique à son auditoire qu'il doit l'honneur d'avoir été appelé à faire cette conférence à l'accueil sympathique qu'a reçu, il y a un mois, dans cette même enceinte, un de ses compatriotes et amis, M. Flornoy.

M. Flornoy, a-t-il dit, a abordé la question ouvrière au point de vue du chômage, du capital, des rapports entre patrons et ouvriers ; pour lui, il ne s'écartera pas de cet ordre d'idées, et aussi brièvement que possible leur parlera de la liberté d'association pour les travailleurs.

L'association a pour but de soutenir l'homme isolé, faible, qui a besoin d'un appui près de ses semblables, et c'est un devoir pour ceux-ci de le soutenir près du pouvoir et des administrations.

De ce besoin est venue la loi de 1884, sur les syndicats professionnels. Cette loi, encore incomplète, est une conquête des hommes de conscience, une œuvre contre-révolutionnaire.

En 1791, le contraire avait été fait ; le pays était alors couvert d'associations dont le souvenir n'est pas encore effacé, tant elles rendaient de services aux patrons, aux ouvriers, à l'industrie qui leur doit la supériorité qu'elle a acquise ; et cependant elles ont été détruites.

Cette loi du 2 mars 1791 a rompu tout pacte entre patrons et ouvriers, éloigné les uns des autres et consommé l'anéantissement en confis-

quant le patrimoine de ces corporations, lequel a dû être versé à la caisse du district, caisse départementale.

Cette loi interdit aux gens de métiers de se réunir pour soutenir leurs prétendus intérêts communs, sous peine d'amendes de 500 fr. et d'expulsion des chantiers.

Le monde du travail n'accepta pas ce système. Les patrons, plus tard, se réunirent les premiers, et il faut franchir une longue période pour constater que les ouvriers s'occupèrent publiquement de cette question d'intérêt général. En 1862, une délégation ouvrière se rendit à Londres pour étudier les organisations ouvrières anglaises qui remontent à 1824. De retour, les délégués obtinrent une parcelle de liberté. C'était une sorte de droit de coalition, système bien défectueux, car la grève est une injustice, un malheur. La loi de 1864 était un premier pas vers la loi de 1884 qui consacre le droit d'association pour les travailleurs.

A la Chambre, le chef de l'école catholique, M. Albert de Mun, a réclamé, au nom de l'intérêt des associations mixtes, le droit qu'elles puissent posséder un patrimoine corporatif.

C'est grâce à cette ressource que les associations peuvent produire d'heureux résultats. Cette richesse commune provient des membres de l'association, des cotisations, de dons des chefs d'industrie. Il n'y a pas lieu de redouter que les syndicats des patrons plus riches écrasent le syndicat ouvrier. Celui-ci compense par le nombre la richesse des premiers. Cependant, de là est née l'idée de syndicats mixtes composés de patrons et d'ouvriers.

Le Temps, qui n'est pas suspect, a proclamé la supériorité de cette création pour la solution des questions d'intérêt et la disparition de rivalités fâcheuses.

L'orateur indique la marche à suivre pour la constitution d'un syndicat et pour qu'il obtienne le droit de vivre légalement.

La loi de 1884 a produit des effets surprenants. Le dernier annuaire officiel constate qu'en France, il y a aujourd'hui :

4,400 syndicats de patrons,
4,250 syndicats d'ouvriers,
426 syndicats mixtes.

Cette dernière catégorie paraît faible, mais elle grandit dans de grandes proportions. La loi ne peut pas donner de résultats complets, immédiats. Elle n'a que six ans d'existence; il faut du calme, de la méditation, de la réflexion, que le temps amènera. Alors elle sera appréciée. Mais elle durera. Une loi qui soutient un droit naturel ne peut être mauvaise; or, le droit d'association est naturel, la loi qui le soutient reposant sur le droit est une loi inébranlable.

L'orateur salue les catholiques et les législateurs qui ont donné la loi de 1884.

M. Pichelin examine le bien que peuvent faire les associations et cite comme modèle les syndicats agricoles.

Les syndicats agricoles soutenant les faibles et les déshérités de la fortune commencent à retenir les ouvriers à la campagne. Celui de la Charente-Inférieure en est le plus frappant exemple.

C'est cette association qui a reconstitué le vignoble de ce département, le plus épruvé par le phylloxéra.

Avec les syndicats agricoles, le courage renaît dans les campagnes. Pourquoi ce grand effet social? Parce que l'antagonisme n'existe plus entre agriculteurs et producteurs.

Le conférencier trouve en Angleterre un autre point de comparaison pour soutenir sa thèse. Les Anglais ont le droit d'association depuis 1824, et ils en usent pour soutenir leurs intérêts aux dépens des étrangers.

Chez eux, le conseil d'arbitrage fonctionne depuis 1860. Le conseil règle les différends entre patrons et ouvriers et fait disparaître tout conflit, tout antagonisme.

Dans la grande industrie des mines, le tribunal fixe le prix d'extraction d'après le prix de vente. C'est un immense avantage, les grèves sont inconnues dans ces centres houillers; mais, par contre, ils savent exploiter cette corde chez nous, car ils y ont tout intérêt. Ce sont les Anglais qui ont fomenté dans le Pas-de-Calais les dernières grèves qui ont été si fâcheuses pour la malheureuse population du nord de la France.

Les conseils d'arbitrage sont donc propres à éviter tout conflit, à faire naître la bonne harmonie entre patrons et ouvriers, dans la grande question des salaires, par la persuasion, l'estime et une confiance réciproques.

La forme des syndicats mixtes ouvre la porte à l'apprenti, au maître, à l'ouvrier, qui se réunissent pour fonder une association où règne l'entente.

Eh! ne croyez pas que ce soit une utopie.

Il y en a 126 en France, avons-nous dit. C'est le Nord qui en fournit le plus. Le syndicat de la Filature compte 4,000 membres, dont 844 ouvriers. Le patrimoine de cette association est de 26,535 fr., ressource immense pour venir en aide à l'ouvrier qui chôme soit par la maladie, soit par manque d'ouvrage. Mais, ne vous y trompez pas: il y a un règlement bien élaboré, et l'ouvrier paresseux, noceur, congédié par sa faute, n'a pas droit aux secours de la corporation.

A Roubaix, 48 établissements sont syndiqués pour défendre l'industrie locale. Le conseil syndical comprend un patron, un ouvrier, un employé de chacune des usines. Il en est de même à Tourcoing.

C'est une magnifique organisation qui tranche à l'amiable toutes les difficultés.

A Nantes, les ébénistes et les menuisiers sont syndiqués. Chaque membre verse une cotisation annuelle: les patrons, 9 fr.; les ouvriers, 2 fr. L'association ne fait pas d'écono-

mies. Sa caisse verse 2 fr. par jour pendant quinze jours à tout ouvrier sans ouvrage, pour cause bien justifiée. Et comme il est de l'intérêt de la caisse commune de diminuer ces rentes, chacun s'emploie à procurer du travail à son collègue du syndicat.

A Saumur, les ouvriers déjà en association pourraient également fonder une caisse contre le chômage, organiser un conseil d'arbitrage pour la fixation de salaires, des heures de travail, etc.

Si la législation devient plus large, pourquoi ne songeriez-vous pas à créer une caisse de vieillesse, de secours contre les maladies, etc.? Les patrons y apporteraient leur obole, pour récompenser de longs services, et ne pas laisser à la charge de la famille ou de la commune des ouvriers toujours intéressants, atteints par l'âge et les infirmités.

Cette organisation vous conduirait à la représentation professionnelle. Des délégués choisis par les syndiqués seraient appelés à revendiquer devant les Chambres, devant les pouvoirs établis, des dégrèvements, des libertés nouvelles, mais toujours sages, raisonnables, fondées sur la fraternité chrétienne, sur le sentiment religieux.

Partout nous demandons que les travailleurs soient groupés pour l'amélioration de leur condition morale et matérielle.

L'orateur, avant de quitter sa tribune, remercie l'auditoire de son attention si sympathique et fait appel à tous pour qu'il soit fait des observations.

Pas un contradicteur ne se présente.

M. Pichelin, en descendant, est entouré d'ouvriers qui le remercient de ses paroles consolantes, de ses bons conseils. M. Pichelin, sensible à ces nouveaux témoignages spontanés de sympathie, demande surtout que les ouvriers mettent en pratique ses conseils et marchent sur les traces de leurs collègues des départements industriels du nord de la France.

Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui lundi (midi): 2^m 90.

Les souscriptions pour l'Université catholique d'Angers ont atteint dans le chef-lieu du département la somme de 14,405 fr.

Les souscriptions de Saumur sont reçues dans tous les presbytères et au bureau du journal.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de ce soir sera d'un intérêt extraordinaire.

Les deux soirées de samedi et de dimanche à Angers ont été un grand succès pour tous les artistes qui ont interprété l'œuvre de Bizet.

Nous espérons que les Saumurois iront en foule applaudir *Carmen*, surtout chantée par

un sujet de l'Opéra-Comique entouré d'artistes comme MM. Vauthier, Dekeghel, Bourgeois et Brun, et M^{lle} Willems.

Élection législative de Poitiers

Hier a eu lieu, dans la première circonscription de Poitiers, l'élection d'un député (scrutin de ballottage), en remplacement de M. Denizot, décédé.

M. DE TOUCHIMBERT, conservateur, a été élu par 5,341 voix.

M. BAZILLE, républicain, 4,710.

M. DELONCLE, républicain modéré, 2,284.

C'est un siège gagné par les conservateurs.

Physionomie probable du mois de Mars

Eh bien! comment trouvez-vous que mes pronostics fâcheux se sont réalisés au pied de la lettre, tantôt sur une zone ou région, tantôt sur une autre?... Pas un point astronomique n'a raté... Toutes les époques critiques ont été funestes aux gens de mer, aux agriculteurs, aux riverains des cours d'eau. Les sinistres de toutes sortes sont innombrables. Ils se sont produits sur l'hémisphère boréal tout entier, en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique, cela successivement. Les cyclones ou bourrasques ont fait le tour du monde complet et même davantage. Les désastres et les pertes subies sont incalculables.

Les éléments astronomiques ne se modifiant que lentement, le mois de mars aura une certaine analogie avec celui-ci.

Voici les dates des points astronomiques pour ledit mois, et celles des perturbations probables:

1^o Vers les « 1^{er}, 2 (??), 5, 6, 7 »; 2^o vers les « 8, 10 (??), 12, 13, 14 »; 3^o vers les « 16, 17, 19, 20 (??), 21, 23, 24 »; 4^o vers les « 27, 28, 29 (???) », 30, 31. »

Toutes ces dates coïncident avec des points astronomiques, celles absentes représentent les accalmies ou les éclaircies probables, assez peu multipliées d'ailleurs.

Le nombre des points d'interrogation mis entre parenthèse indique l'importance probable des perturbations.

D'après ces données, le mois de mars présentera un temps mixte en partie assez beau et calme, en partie agité et humide, avec bourrasques, grains orageux, chaleur vive, variations brusques de température.

Sauf quelques perturbations assez vives vers les époques indiquées ci-dessus, la première dizaine sera préférable aux deux autres, notamment à la troisième, qui sera funeste aux gens de mer et marquée par de nombreux sinistres. NICK L. D'A.

LE P. MARIN DE BOYLESVE

Le R. P. Marin de Boylesve, l'un des hommes les plus remarquables à tous égards de la

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

XXII

Longtemps, dans le grand silence de la maison, maman Heurlin a attendu. Chaque bruit de souris la fait tressaillir; un frôlement de mouche la secouait; de voir cette chambre où Jacques avait vécu, elle a un attendrissement mêlé de remords; toute sa douleur flotte au hasard, ses résolutions sont des épaves. Maman Heurlin a eu un instant d'exaltation; à présent cette vigueur est abattue, affaissée, — il n'y a plus de résolution dans les pauvres yeux fanés. C'est que maman Heurlin est à la fenêtre où, si souvent, Jacques s'est tenu; c'est qu'elle regarde le lit où Jacques a dormi, rêvé; c'est que, dans cette chambre, elle se sent plus intimement, plus profondément liée à lui, comme avant sa naissance, quand elle le portait encore...

Des pas font crier l'escalier de bois. Jacques a mis la main au bouton de la porte, Jacques est entré.

Maman Heurlin devrait marcher à lui bien vite, lui donner du courage, l'embrasser. Mais elle est comme le noyé de tout à l'heure, qui ferme les yeux pour ne pas se voir sombrer avec le vaisseau; et puis les jambes lui manquent; elle ne peut pas se lever de sa chaise; mon Dieu! qu'est-ce qu'il va dire?

Ce qu'il dit? Ah! ma pauvre maman Heurlin, vous allez encore avoir des angoisses. Ce que Jacques doit savoir, ce qu'il faut lui apprendre, ce que vous vouliez lui faire apprendre du blessé, Jacques ne le sait pas encore! Mais aussi, maman Heurlin, comment avez-vous pu croire que ce malheureux garçon, aimant et silencieux jusqu'au suicide, s'allait confier comme ça, sans raison, et à qui? au rival préféré! Mais vous n'avez donc pas vu que le pistolet avait d'abord été dirigé sur Jacques? Certes, Jacques a bien soigné le fils du marchand de moutons, il l'a soutenu, lui a donné à boire, le traite en frère; sans doute aussi, chez le blessé, à force de faiblesse, de silence, dans la monotone tiédeur des draps blancs, du soleil atténué, aux lueurs faibles de la veilleuse, un apaisement doit être venu; mais lui donner Jacques pour confesseur, mais le faire pleurer son bien avec celui qui lui vole ce bien, — ah!

ma pauvre maman Heurlin, comme vous connaissez mal le cœur des hommes!

C'est pourtant vrai. Maman Heurlin a la psychologie très sommaire. Son cœur n'étant que bonté, elle se figure toutes les choses faites ainsi, bonnement, simplement, sans réticences. Elle a cru que l'aveu viendrait de lui-même, que Jacques monterait tout bouleversé, qu'il l'embrasserait en pleurant, qu'il voudrait partir, qu'il... Les pauvres yeux fanés ne veulent pas regarder plus loin. Tout cela, que maman Heurlin s'était imaginée d'avance, tout cela était cruel, déchirant, plein de larmes; mais c'était du moins rapide, net, décisif... Au lieu que maintenant!

Maintenant, le chaos. Jacques ne sait rien encore. Si même il avait eu des soupçons, il n'en aurait plus à présent. Jacques n'a pu tirer du blessé que quelques mots: « Le père... Mal reçu ce matin... Bu toute la journée... Le soleil... Un éblouissement dans la tête... » Et maintenant tout est à refaire, le coup n'a pas porté, cette âme n'est pas torturée; il faut chercher encore, et regarder Jacques, et lui sourire, et, — l'épouvantable chose! — lui préparer la connaissance de son malheur, lui dessiller les yeux, comme on apprendrait à un condamné

son arrêt. Au milieu de toutes ces incertitudes, il faut chercher le prétexte, l'occasion de ce déchirement, s'embusquer pour faire ce mal; et tout cela parce qu'un grand benêt persiste à aimer une fille qui n'en veut plus!

Et, de fait, est-ce qu'il a des droits si forts? Il a joué avec elle; il a été son petit mari, s'est cru son promis... Des enfantillages! Seulement maman Heurlin a beau répéter en elle-même: « Pour rire! Des sottises! Qu'est-ce que ça prouve? » il lui revient dans la pensée, vif et lumineux comme un éclair, avec une précision de photographie, le souvenir de ses propres fiançailles, à treize ans, dans la cour de la ferme, comme elle appuyait son coude à la margelle du puits plein de mousse, qu'un coq éclatait en fanfares, que les chevaux buvaient à la fontaine, et qu'on entendait les cris... Si tu l'avais trahi plus tard, qu'est-ce que le père aurait fait? Et maman Heurlin n'ose même plus répéter: « Enfantillages... »

Oui, mais enfin est-ce bien sûr, qu'il a voulu se tuer pour Suzanne? Après tout, le vin cuit, le soleil, les injures du père, le caractère poussé à bout, la tête tournée, le bruit, la folie... Il dit peut-être vrai, ce garçon! Mais sans doute, en y réfléchissant, mais certainement il dit vrai.

Compagnie de Jésus, qui en compte tant, vient de mourir; il était le dernier représentant d'une des plus anciennes familles de l'Anjou, qui n'a cessé de fourir à l'Eglise et à la France de saints prélats, de vaillants chevaliers, d'illustres gouverneurs de villes et de provinces.

Etienne Boylesve, que Joinville et tous les historiens de l'époque représentent comme le plus grand homme d'Etat et le principal conseiller de Louis IX, reçut du saint roi la charge de Prévôt de Paris et l'accompagna à la Croisade. Captif des Sarrasins, au siège de Damiette, sa rançon fut fixée à deux cents livres d'or, somme énorme pour l'époque, et qui témoigne de la considération où il était dans l'armée chrétienne, aussi bien que de l'importance qu'attachaient les infidèles à un tel personnage. Saint Louis lui confia la rédaction de ses *Etablissements* et c'est alors qu'il écrivit le *Livre des Métiers*, qui servit de base à la réglementation des Jurandes et des Maîtrises du moyen-âge.

Le R. P. Marin de Boylesve renonça tout jeune à tous les avantages de la naissance et de la fortune pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Après avoir brillamment enseigné aux collèges de Yannes, de Poitiers et de Vaugirard, il embrassa avec ardeur l'étude des questions sociales, et, en même temps que ses innombrables ouvrages de propagande détruisaient les préjugés répandus contre l'Eglise, dans les conférences ouvrières, il remuait les masses par sa parole originale et vive.

La mort a enlevé ce bon serviteur au moment où il travaillait à un grand ouvrage sur l'action de Dieu et de l'Eglise dans le gouvernement des peuples.

VARIÉTÉS

Les Invalides du travail et les ouvriers valides sans ouvrage. Critique de la proposition de loi Maurice Faure contre la mendicité et le vagabondage, par G. MABILLE DU CHÊNE, avocat à Saumur, membre de la Société d'Economie sociale. — 1 vol. br. in-8°. Saumur, imprimerie P. GODET (1).

Cette très substantielle étude, sur l'un des problèmes les plus délicats que soulève l'économie sociale, a fait l'objet d'une communication fort applaudie à la séance de janvier du groupe angevin des Unions de la paix sociale. Depuis, elle a été publiée in extenso dans la *Reforme sociale*. L'auteur — sur les instances de nombreux amis — la présente aujourd'hui au public sous la forme d'une petite brochure d'une vingtaine de pages.

Y a-t-il possibilité de prendre des mesures préventives contre la mendicité et le vagabondage, véritable plaie sociale à l'heure actuelle? Telle est la question particulièrement intéressante que s'est proposé de résoudre un de nos

(1) En vente à Saumur, librairies Milon et Jaraud. — Prix 1 fr.

Ce n'est pas à dix-neuf ans qu'on aime du grand amour. Jacques a avoué lui-même, il a répété à maman Heurlin, la nuit des confidences, qu'il n'avait encore jamais aimé du grand amour! L'autre n'a eu qu'un feu de paille; on ne se tue pas pour ça... Et maman Heurlin, qui s'ingénie à se mentir, ne se persuade jamais qu'à moitié; si cinquante mauvaises raisons valaient une bonne, maman Heurlin serait tout à fait convaincue; elle sait les raisons mauvaises, mais elle y met l'obstination du désespoir; elle est toute pareille à l'homme enlisé, que chaque effort perd plus sûrement, et qui se débat, se débat, en voulant croire, à chaque fois, que ce coup de pied ou de coude sera le bon; chaque raison est meilleure que les précédentes, — et, de raison en raison, maman Heurlin sent plus clairement que toutes les raisons ont tort.

Et, avec cela, plus elle y pense, maman Heurlin, plus elle devine ce que souffrira Jacques! Il n'avait jamais aimé du grand amour; maman Heurlin n'a pas lu beaucoup de livres, à peine quelques feuilletons des journaux à un sou; mais son instinct fait la différence entre les oranges, les tristes passions que Jacques

honorables députés. Pour atteindre son but — assurément fort louable — M. Maurice Faure, député de la Drôme, n'hésite pas à demander au législateur la création de deux espèces d'établissements. Les premiers, sortes d'asiles, seraient destinés aux invalides incapables de travailler et dénués de moyens d'existence: ils y seraient reçus, nourris et entretenus gratuitement. Les seconds, *stations de travail*, recevraient, nourriraient et entretiendraient, mais cette fois en échange d'un travail obligatoire, les individus valides, momentanément sans ouvrage.

Mais la mise à exécution d'un semblable projet coûterait des millions? Détrompez-vous, amis lecteurs, M. Maurice Faure nous laisse entendre — il n'ose cependant pas trop l'affirmer — que le contribuable ne verrait pas, de ce chef, son budget grevé d'un seul centime. Un simple déplacement de fonds opérerait ce prodige. Comme les prisons deviendraient en partie inutiles, il suffirait d'affecter à la construction et à l'entretien de ces nouveaux établissements hospitaliers une partie des fonds jusqu'alors alloués au service pénitentiaire!

Telle est, en peu de mots, l'économie de ce projet de loi dont M. du Chêne fait belle et bonne justice. Le socialisme d'Etat, sous quelque forme et sous quelque prétexte qu'il se présente, ne lui dit rien qui vaille. L'initiative privée et la liberté lui semblent deux remèdes plus efficaces, moins dangereux et moins coûteux que ceux préconisés par M. Maurice Faure. Persuader à l'ouvrier de penser à l'avenir, notamment en enlevant au cabaret ce qui doit être donné à l'épargne; enseigner aux enfants dans les écoles officielles leurs devoirs envers Dieu pour qu'ils n'ignorent pas leurs devoirs envers leurs parents; combattre chez les travailleurs ce qu'un docteur viennois qualifiait récemment du nom pittoresque de « claus-trophobie », rendre à la charité chrétienne la liberté des fondations en modifiant sur ce point l'art. 6 de la loi du 21 mars 1884, sont pour M. du Chêne les seules moyens pratiques de mettre obstacle au progrès affligeant de la misère morale et particulièrement du vagabondage et de la mendicité.

Semblable étude fait le plus grand honneur à son auteur. Elle atteste chez lui, à côté de connaissances économiques saines et sérieuses, un sens pratique très développé et une grande élévation morale. Tous ceux qu'intéressent les questions sociales et pénitentiaires liront ce travail non seulement avec intérêt, mais aussi avec beaucoup de profit.

PAUL BAUGAS,

Professeur d'Economie Politique à la Faculté libre de droit d'Angers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 février 1892.

La Bourse a conservé pendant toute la durée de la crise une fermeté remarquable due en

grande partie à cette croyance que le nouveau ministère se recruterait dans les milieux politiques modérés et conciliants.

Le 3 0/0 monte à 96.26 sur la constitution d'un ministère dans lequel M. Rouvier conserve le portefeuille des finances; le nouveau 3 0/0 à 95.10 et le 4 1/2 à 104.90.

Les fonds étrangers sont plus faibles. Les dépêches de Berlin sont interceptées, ce qui fait supposer qu'il se passe quelque chose de grave de ce côté. La Rente Italienne est faiblement tenue à 89.07; l'Extérieure recule à 61 1/4. On s'attend à un bilan de la Banque d'Espagne peu favorable. Le 3 0/0 Portugais se traite aux environs de 28. On espère qu'une entente s'établira entre les délégués des comités étrangers et le gouvernement portugais. Les Fonds Russes sont sans changement, le Nouveau à 75 14/16 et l'Orient à 64 5/8.

Les sociétés se maintiennent très fermes à leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier cote 4,215, la Banque de Paris 637, le Crédit Lyonnais 788 et la Société Générale 472.50. Le nouveau Comptoir dont le dividende de 1891 n'est pas encore annoncé est délaissé à 488.

L'échange des certificats provisoires libérés contre des obligations munies de leurs coupons de la compagnie du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem s'opère en ce moment aux guichets de la société « Le Crédit », place Vendôme. Rappelons qu'un coupon de 42.50 par titre sera payé le 15 mars prochain sur ces obligations au siège de la société « Le Crédit ». Les Chemins Economiques valent 404.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité: 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 300 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 3 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 3 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h.

Rideau: 8 h. 1/2

Direction: H. DAVID.

LUNDI 29 Février 1892

Représentation extraordinaire avec le concours de

M^{lle} CASTAGNÉ

Du Théâtre de l'Opéra-Comique

CARMEN

Opéra-Comique en 4 actes, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de GEORGES BIZET

M^{lle} CASTAGNÉ remplira le rôle de Carmen.

A l'occasion du Mardi-Gras 1^{er} mars 1892

Au Grand-Théâtre d'Angers

GRAND BAL

PARÉ, MASQUÉ ET TRAVESTI

NOUVELLES A LA MAIN

La petite Suzon apporte à son curé un superbe morceau de beurre couvert de capricieuses arabesques.

— Avec quoi donc ta maman fait-elle ces jolis dessins-là, ma petite fille?...

— Eh! monsieur le curé, c'est avec not'peigne.

Baccalauréat:

— Quelle distance y a-t-il de Paris à Bruxelles?

— Il n'y en a pas.

— Comment! il n'y en a pas?

— Non, Monsieur, le téléphone supprime les distances.

Au petit collège:

— Rappelez-vous, élève Toto, que l'adject-

tif et le verbe ne s'accordent jamais ensemble.

— Ah! Alors, c'est comme papa et maman!

Dans les grands magasins du Tout-à-Porte:

— Je ne saurais trop vous recommander cette étoffe, Madame, vous en avez pour la vie.

— Bien, mesurez m'en de quoi faire une robe.

— (Empressé). Faut-il vous en couper deux mètres de plus? On ne sait pas ce qui peut arriver.

Marché de Saumur du Samedi 27 Février

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 90	Mouton	2 40
Méteil	15 90	Porc	1 60
Seigle	11 95	Poulets la couple	4 50
Orge	11 60	Dindonneaux	15
Avoine	8 50	Canards	5 50
Sarrasin	—	Oies	11
Haricots blancs	20	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	18	(Eufs la douzaine	75
Fèves	—	Foin, la charretée de	780 kilog.
Noix	10 50	—	95
Châtaignes	—	—	90
Sel les 100 kil.	15	—	35
Son	12	—	130
Pommes de terre, la barrique,	10	—	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	60	—	30
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—	28
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	—	100 kilog.
id. 3 ^e id. Of. 35	—	—	16
		—	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay, et environs	la barrique	100 à 110
Champigny	—	110 à 120
Varrains	—	100 à 110
Bourgueil	—	110 à 120
Restigné	—	100 à 110
Chinon	—	100 à 110

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	—	85 à 90
Saint-Léger et environs	—	60 à 70
Varrains et environs	—	85 à 90
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	80 à 90
La Vienne	—	50 à 60

Cidre de Bretagne

la barrique 36 à 38

Cidre de Normandie

— 38 à 40

Eau-de-vie, droits non compris

l'hectolitre 48

Vinaigre de vin

— 26

Dans la goutte, le Sirop de Fôllet calme les élancements atroces et les contractions douloureuses des muscles. Dans l'asthme il guérit souvent et calme toujours à la dose de 3 ou 4 cuillerées à bouche. Beaucoup de personnes privées depuis longtemps de sommeil à la suite d'émotions morales, de chagrins prolongés ou de travaux intellectuels excessifs, doivent au Sirop de Fôllet un repos qui a relevé leurs forces et leur courage.



LE GRESHAM fondé Londres en 1848
 1^{er} d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
 Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.
 RENTES VIAGÈRES payables sans frais
 Sommes payées 31 Juin 90: 234 Millions 800.000f.
 Assurances proposées 30 Juin 90: Un Milliard 666.812.555f.
 Prospectus et renseignements gratuits et franco
 à Paris, dans les bureaux de la G^{re}, 30, r. de Provence

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre, à Saumur.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
 EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
 Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
 109, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
 Chez FERRE, ph^{en}, 109, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

ÉPICERIE CENTRALE

MAISON
P. ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP
 Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis
 Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE

Garantis purs fruits et sucre,
 le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

SUIVANT ACTE reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, le 26 février 1892, M^{me} V^e LEMAIRE-BERSOULLE a cédé à M. et M^{me} BORDERAU-PICHON, couvreur à Saumur, Le fonds de commerce et le brevet d'invention de fabricant de crochets pour la couverture en ardoises (procédé spécial), exploité à Saumur, quai Saint-Nicolas, par feu M. LEMAIRE.

Pour extrait,
Signé : BRAC.

Etudes de M^e CHERIERE, notaire à Angers, et de M^e BELDENT, notaire à Noyant.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 6 MARS 1892, à midi, M^e CHERIERE, notaire à Angers, procédera au Château de Mortiers, commune de Dissé-sous-le-Lude (Sarthe),

A la vente aux enchères publiques
Des meubles et objets mobiliers ci-après :

Plusieurs lits complets, commodes avec dessus de marbre, tables de nuit, bureaux, bibliothèque, table de toilette, tables ordinaires, fauteuils, chaises, divan, garnitures complètes de cheminée, pendules, flambeaux, mobilier de salon, piano, une salle à manger complète, batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, ustensiles divers, deux fusils de chasse, bouteilles vides, etc., etc.
Au comptant, 10 0/0 en sus.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1892,
LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES,
Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances,
COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à M^e LECOMPTE, notaire.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.
S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A LOUER MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND, 64, rue de Poitiers.
S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace (83)

ON DEMANDE UN HOMME sachant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.
On le prendrait au 1^{er} mars, si cela se peut.
S'adresser au bureau du journal.

M. LÉON MALÉCOT demande, de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Vâtes de foies gras et de gibiers truffés
Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivry	12 2		»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11	»	»	4 37	8 56	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18	9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux					5 40		8 20	3
Saintes			7 12	9 9			11 39	6 40
Niort	5 25		9 42	10 51			2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32		»	3 3	5 29	9 55	»
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	»
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20	»	»
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31	»	»
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11
Vivry	8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	»
Linières-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	»
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47	5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Paris	5 50	7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56
Chinon	9 4	1	7 14		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53
Moncontour			7 41	10 47	2 42
Loudun			8 42	1 39	3 56
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 3
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
(départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitrie	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	7 15	10 25
Vivry	5 43	1 40	7 34	7 31	10 46
Longué	5 55	2 1	7 48	7 52	11 13
Jumelles	6 7	2 23	8 1	8 9	11 32
Baugé	6 22	2 49	8 19	8 24	11 51
Clefs	6 39	3 17	8 38	8 37	12 14
La Flèche	6 52	3 35	8 52	8 50	12 30